

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 4 / 5 / 2023

LOI N° _____

AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A
L'ACCORD SUR LA CREATION DE L'INSTITUT
MONDIAL DE LA CROISSANCE VERTE,
ADOPTÉ LE 20 JUIN 2012 A RIO DE JANEIRO

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'Accord sur la création de l'Institut mondial de la croissance verte, adopté le 20 juin 2012 à Rio de Janeiro.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 4 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN